
Renvoi au comité d'instruction du projet de décret présenté par David sur la fête en l'honneur de la prise de Toulon, en annexe de la séance du 6 nivôse an II (26 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction du projet de décret présenté par David sur la fête en l'honneur de la prise de Toulon, en annexe de la séance du 6 nivôse an II (26 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 372;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37539_t1_0372_0000_10;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37539_t1_0372_0000_10)

Fichier pdf généré le 19/02/2024

IV.

DAVID PRÉSENTE, AU NOM DU COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE, LE DÉCRET ET LE PLAN DE LA FÊTE QUI AURA LIEU DÉCADI (1).

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets* (2).

David présente, au nom du comité d'instruction publique, le décret et le plan de la fête qui aura lieu décadi.

Hier (3) David n'a pu qu'offrir des masses. Les développements sont confiés à des hommes accoutumés à cette sorte de travaux. La reprise de Toulon ne sera que l'occasion de la fête où nous célébrerons les victoires remportées par toutes nos armées, car toutes ont bien mérité de la patrie.

Dans son projet de décret, David proposait de doter, aux frais de la République, les filles des républicains morts à Toulon en combattant pour la liberté. Cette disposition a paru être du ressort du comité des finances. La Convention l'y a renvoyée et a adopté le surplus du projet.

V.

DON PATRIOTIQUE DE GUYTON-MORVEAU (4).

Suit le texte des paroles prononcées à cette occasion par Guyton-Morveau et recueillies par Bourdon (de l'Oise), en sa qualité de secrétaire de la Convention (5).

Guyton a dit que depuis les premiers jours

(1) La motion de David n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 9 nivôse an II; mais il y est fait allusion dans les compte rendus de cette séance publiés par le *Journal des Débats et des Décrets* et par le *Moniteur universel*.

(2) *Journal des Débats et des Décrets* (nivôse an II, n° 464, p. 96). D'autre part le *Moniteur universel* (n° 98 du 8 nivôse an II [samedi 28 décembre 1793], p. 396, col. 1) rend compte de la présentation du projet de David dans les termes suivants :

« DAVID, au nom du comité d'instruction publique, présente le plan de la fête nationale qui doit avoir lieu décadi prochain, et fait adopter le décret suivant :

« Art. 1^{er}. La prise de Toulon et toutes les victoires remportées dans cette campagne seront célébrées par une fête nationale.

« Art. 2. Cette fête aura lieu dans chaque commune le décadi après la publication du présent décret.

« Art. 3. Les citoyens blessés dans les combats auront une place distinguée dans cette fête.

La Convention renvoie à son comité des finances la proposition faite par David de doter les filles des citoyens morts pour la patrie.

(3) Voy. ci-dessus, séance du 5 nivôse an II, p. 304 le projet de décret instituant une fête en l'honneur de la prise de Toulon et le programme de cette fête.

(4) Le don patriotique de Guyton-Morveau et le décret rendu à la suite ne sont pas mentionnés au procès-verbal de la séance du 6 nivôse an II; mais il y est fait allusion dans le *Bulletin de la Convention* et dans les comptes rendus de cette séance par divers journaux.

(5) *Archives nationales*, Carton C 287, dossier 865, pièce 16. D'autre part le *Second supplément au Bul-*

de la Révolution, il avait remis sur l'autel de la patrie les échus (*sic*) de la pension qui lui avait été accordée à cause de ses travaux pour les progrès et enseignement des sciences naturelles, et annonce qu'il en ferait la même destination tant que durerait la guerre et qu'il se trouverait chargé de fonctions publiques. Mais que ce n'est plus assez pour un républicain qui ne doit voir que la dette sacrée de la patrie envers ses défenseurs.

Qu'en conséquence, il renonce à la pension de 2,000 livres dont il jouissait, fait remise des échus de 1792 et 1793.

Il dépose sur le bureau l'engagement de remettre le brevet original dès qu'il aura pu le faire venir.

Bulletin de la Convention du 6 nivôse (jeudi 26 décembre 1793), le *Journal de la Montagne* (n° 44 du 7 nivôse an II [vendredi 27 décembre 1793], p. 352, col. 2) et le *Journal des Débats et des Décrets* (nivôse an II, n° 464, p. 88) rendent compte du don patriotique de Guyton-Morveau dans les termes suivants.

I.

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention*.

GUYTON, député, a fait hommage de 63 livres en argent, d'un cachet d'or et d'une poignée d'épée en argent.

Il a déclaré qu'il renonçait à la pension de 2,000 livres, dont il jouissait et dont il avait remis les échus depuis le commencement de la Révolution. Mention honorable.

II.

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets*.

GUYTON-MORVEAU offre à la Convention un don patriotique pour un citoyen qui l'en avait chargé. Il consiste en trois médailles d'or.

Prenant ensuite la parole pour lui-même, il offre 63 livres en argent, et le brevet d'une pension de 2,000 livres que lui faisait le gouvernement pour l'indemniser des sacrifices qu'il avait faits en expériences chimiques, et de ses travaux dans l'enseignement de la chimie et de la minéralogie dont il tenait école publique et gratuite. Quoique cette somme ne l'indemnisait pas, à beaucoup près, depuis pension entière. Si ses loisirs lui permettent de se livrer de nouveau à l'étude et à l'enseignement des sciences, il trouvera d'assez grandes ressources dans le modique revenu de son patrimoine, et surtout dans la suppression dont les mœurs républicaines frappent chaque jour les besoins factices que l'on éprouvait autrefois. (*On applaudit. Il sera fait au Bulletin une mention honorable de ces offrandes.*)

III.

COMPTE RENDU du *Journal de la Montagne*.

GUYTON-MORVEAU dépose sur l'autel de la patrie tout ce qu'il a de numéraire, un cachet d'or, une poignée d'épée et le brevet d'une pension de 2,000 livres, que le gouvernement lui avait accordée comme une faible indemnité des sacrifices qu'il avait faits pour le progrès des sciences. Si les circonstances lui permettent encore de se livrer à leur culture et à leur enseignement, il espère en trouver les moyens dans ses économies et surtout dans la suppression des besoins factices qui ont fait place à la simplicité républicaine.

Mention honorable et insertion au *Bulletin*.